

**COST ACTION A 27  
LANDMARKS**

**AGENNIUS URBICUS  
CONTROVERSESES SUR LES TERRES**

*Corpus Agrimensorum Romanorum VI*  
**Agennius Urbicus**

Texte traduit par :

**O. Behrends, M. Clavel-Lévêque, D. Conso, A. Gonzales,  
J.-Y. Guillaumin, J. Peyras, St. Ratti**

avec la collaboration de :

**R. Compatangelo, L. Lévêque, O. Olesti,  
J. W. M. Peterson, F. Reduzzi, G. Tirologos**

*CORPUS AGRIMENSORUM*

VI

# AGENNI VRBICI

## DE CONTROVERSIIS AGRORUM

[Th. p. 20 ; La. p. 59] 1..... adversantur, ne quid in rerum natura finitum esse videatur<sup>1</sup>.

2. Ac si rationis actum universaliter adprehendere[t] proponimus, ut ab initio quodam ad certa[m] finium dispositionem procedit et exigit ornatam, silentio transire nequeo<sup>2</sup>.

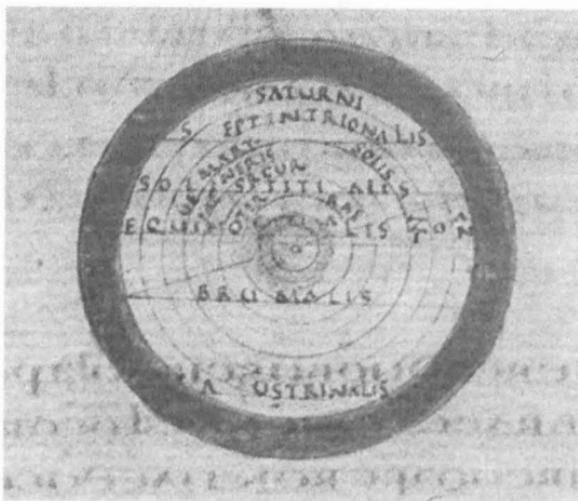


Fig. 1 : La représentation du *cosmos*.

<sup>1</sup> A 161, pour l'auteur et le titre. B 83 pour le début du texte conservé. [Nous utilisons le texte de Thulin, le *fons optimus* suivant l'éditeur, qui serait Frontin selon Lachmann (sur ces points, voir l'introduction et les notes, dans lesquelles le lecteur trouvera aussi les leçons que nous avons retenues ou proposées) est mise entre guillemets. Le reste est attribué à Agennius par Thulin]. *Titulum INC. AGENI VRBICI DE CONTROVERSIIS AGRORVM solus habet A 161, subscriptionem AGENI VRBICI EXP. (EXPLICIT B) A 179 et B 38.*

<sup>2</sup> *Rationes artum B ; exigit ornatam B ; neq. eos B.*

LES CONTROVERSES SUR LES TERRES

[Th. p. 20 ; La. p. 59] 1.....sont opposés, de sorte que rien dans la nature ne puisse sembler défini<sup>3</sup>.

2. Et s'il est vrai que nous nous proposons de comprendre dans son ensemble l'action de la raison, raison qui, en tant que partant d'une sorte de principe<sup>4</sup>, progresse jusqu'à l'établissement déterminé de ses fins<sup>5</sup> et crée<sup>6</sup> le cosmos<sup>7</sup>, je ne saurais passer cela<sup>8</sup> sous silence<sup>9</sup>

<sup>3</sup>Noter la clause cicéronienne *esse videatur* : notre auteur soigne son style. La nature stoïcienne est le *λόγο σπερματικό*, indéfini et omniprésent, non soumis aux catégories définissantes du lieu et du temps. On doit supposer, comme sujet du verbe, des auteurs inspirés par le Portique qui soutiennent une tendance immanente du cosmos à s'organiser en un ordre rationnel. Les grammatiques étaient particulièrement amenés à protester contre la thèse suivant laquelle il n'y a rien de défini dans le monde. Leur métier, en effet, était en cause, animé qu'il est par l'effort d'établir sur le sol, en partant d'un système cosmique (Hygin l'Arpenteur, Th. 31), un réseau de confins bien défini. L'idée qu'un métier rationnel, une *ars*, participe à la raison divine, agissant dans le monde, et que celui qui le pratique la réalise pour ce qui le concerne, relève aussi de l'enseignement de la philosophie du Portique (StVFr II nr. 1162. et III nr. 189).

<sup>4</sup>Ce principe est indéfini parce qu'il est créateur du Tout.

<sup>5</sup>On peut comprendre aussi : « elle progresse jusqu'à un ordre des choses bien défini ». Mais la nuance est légère. En fait, l'auteur se réfère à la cosmogonie du portique conçue comme l'action de la raison divine opérant sur la matière passive (cf. StVFr II nr. 303 et 346a). Il est possible qu'ici les mots *initio quodam* recèlent une allusion vague à l'élément premier et créateur par excellence, le feu (cf. StVFr II, 136 et 42). L'expression *certa dispositio finium* contient, dans le contexte, un double sens. Il laisse d'abord penser à la conviction générale que la raison agissant dans le monde y crée toutes les qualités rationnelles (II nr. 376s.) qui sont par nature saisissables par des définitions (II nr. 224s.). Mais il ne laisse ensuite aucun doute sur le fait que les confins établis sur les terres selon l'art grammatique font partie de cette œuvre de la raison qui régit le monde. Il ne manque pas non plus l'allusion à l'aspect de *finis* dans lequel ce mot signifie le but pratique (*τέλος*). Pour s'en rendre compte, il suffit de se rappeler qu'une *ars* est, pour le Portique, un système de notions qu'on saisit bien et qui intervient dans le monde empirique pour servir utilement la vie humaine.

<sup>6</sup>Cf., pour le sens de *exigit*, Celse 8, 1, 7 et Columelle 3, 2, 10.

<sup>7</sup>*Ornatus* paraît rendre ici le grec *κόσμος*. Sur cette véritable ontologie cosmique dans laquelle il semble bien que l'auteur insère l'œuvre grammatique, cf. StVFr II nr. 1012 : « *Tantum ergo mundi ornatum : ... si tuum ac non deorum immortalium domicilium putes, non plane desipere videaris ?* ».

<sup>8</sup>À savoir le débat sur l'œuvre de la raison naturelle dans le monde et le mérite des arts libéraux, comme celui des grammatiques, d'en promouvoir l'action. Cf. *supra*, n. 1.

<sup>9</sup>C'est donc une véritable méthodologie de la connaissance, inspirée des théories stoïciennes, que l'auteur se donne ici comme thème de cette introduction qui ne nous est parvenue que sous une forme tronquée.

3. Si enim vox, quam varia verborum significatione[m] dividimus, naturalis est, verborum significatio naturaliter sui exigit institutionem<sup>10</sup>.

4. Ipsa quoque litterarum initia necessariam habent substitutionem<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> vos B.

<sup>11</sup> vos B ; substitutionem B, sui institutionem *Huschke La.*.

Il y a ici une différence de texte entre Thulin et Lachmann. Ce dernier, à la suite de Huschke, a corrigé en *sui institutionem* la leçon de l'*Arcerianus B*, *substitutionem*. Thulin est revenu à la leçon de *B*, en faisant observer que l'on retrouve, dans des contextes semblables, *substituamus* p. 20 l. 17 et *substituuntur* p. 25 l. 14. Ces arguments ne nous paraissent pas convaincants et nous suivons Lachmann. Il faut donc, contre Thulin, retenir la correction de *substitutionem* en *institutionem*. Elle est fortement étayée par le contexte, autant par celui qui précède que par celui qui suit.

3. Si, en effet, le langage, dans lequel nous distinguons les différentes significations des mots<sup>12</sup>, est naturel<sup>13</sup>, la signification des mots crée<sup>14</sup> naturellement son propre apprentissage<sup>15</sup>.

4. Et les éléments<sup>16</sup> que sont les lettres<sup>17</sup> font eux aussi l'objet d'un apprentissage indispensable<sup>18</sup>.

---

<sup>12</sup>On peut comprendre aussi : « les différents signes que sont les mots ». Toutefois, cette interprétation est susceptible de suggérer un sens symbolique qui n'est pas celui de la doctrine stoïcienne qui sous-tend le propos de l'auteur.

<sup>13</sup>Théorie stoïcienne selon laquelle le langage s'est formé naturellement, φυσικῶς en grec = *naturaliter* en latin. La signification des mots est donc naturelle et non conventionnelle. Au contraire, l'écriture relève de la convention et donc de l'apprentissage, comme le dit la suite du texte. L'auteur continue donc à suivre l'enseignement du Portique. Cf. StVF II nr. 146 : « Les mots, comme le pensent les Stoïciens, par nature, les premiers sons imitant les choses ».

<sup>14</sup>Pour le sens de *exigit*, qui se réfère selon la pensée stoïcienne à l'action de la raison immanente, cf. *supra*.

<sup>15</sup>Ou « il s'ensuit que la signification des mots produit d'elle-même son enseignement ». L'homme apprend à parler rationnellement, c'est-à-dire en respectant le sens, par un processus naturel qui se termine à la fin de l'enfance, à partir des *prolepseis*, des notions qui s'introduisent dans l'intellect d'une manière naturelle (cf. StVF II nr. 83, 143, 146).

<sup>16</sup>On peut comprendre : « Aussi les lettres, les éléments de l'écriture, connaissent d'eux-mêmes un enseignement nécessaire ». Sur les éléments de l'écriture, qui comprennent vingt-quatre lettres, cf. StVF III, II nr. 19 (p. 213) l'enseignement nécessaire est donné par une *ars liberalis* qui enseigne des notions rationnelles nommées *katalepseis* (StVF II nr. 97) ; dans le cas de l'écriture, celle de la « grammaire », pour laquelle écrire et lire représentent les « objets » élémentaires. Cf. StVF II nr. 99 : « Lire et écrire forment l'art libéral de la grammaire ». Les éléments de l'écriture demandent une instruction technique, c'est-à-dire une instruction qui ne passe plus par les *prolepseis* naturelles, mais par les *katalepseis* techniques d'un système pratique, qui définit les lettres (II nr. 146) et les différentes espèces de mots.

<sup>17</sup>On pourrait remonter à Platon, *Théétète* 205 B : « les éléments seraient ainsi irrationnels et inconnaisables, mais perceptibles par les sens ; les syllabes, au contraire, seraient connaisables et rationnelles ». Cette opposition est reprise par le Portique, avec la différence entre l'impression sensuelle (*species*, en grec εἶδος) en face de la notion due à la réflexion et à la compréhension, *katalepsei*, d'une partie du λόγος.

<sup>18</sup>La réflexion sur la composition du langage est ancienne ; cf. p. ex. Platon, *Cratyle* 426 D, *Théétète* 202 E ; Aristote, *Poétique* 20, 1456 b 22-23 pour qui les signes du langage, les mots, sont traduits à leur tour par ceux de l'écriture ; le langage n'est pas un instrument naturel de la pensée et les mots désignent par convention les représentations (O. Hamelin, *Le système d'Aristote*, Paris, 1976, p. 153). Les Stoïciens retiennent une opposition de complémentarité entre la λέξις, le son articulé tel que le fixe l'écriture (StVF 3, p. 213 l. 6), et le λόγος, le son porteur de signification, émis sous l'influence de la raison (StVF 3, p. 213 l. 8), c'est-à-dire l'enchaînement de mots obligatoirement porteurs d'une pensée. On retombe ainsi sur l'opposition entre le signifiant et signifié, ce dernier étant indépendant du mot, et la vérité objective existant dans le λόγος.

5. Nisi enim constet linearum illam figurationem capere l nomen et esse aliquid, itemque similiter c̄ertas vocis distinctiones certa significatione servari, numquam scripturae ullius ordo ad *notitiam* mentis admittetur<sup>1</sup>.

6. Et si ad numeros rescipiamus et non putemus esse unum neque duo plurave, <et> a primo ad secundum tertiumque distantias non substituamus, nullius ordinis modo <numero>rum rationalium gradus distinguamus<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>B 84. ceteras voces B. ullus *La.*. *noticiam Blu.*. *iustitiam B.* admittitur B.

<sup>2</sup><e> *add. Blu.*.tertium quod B. <numero>rum *add. La.*.

5. Car, sans la certitude que telle configuration de lignes renferme un nom est quelque chose<sup>1</sup>, et que, de la même façon, les différents éléments précis du langage sont conservés grâce à des signes précis<sup>2</sup>, jamais aucune ligne d'écriture ne pourra entrer dans la connaissance intellectuelle.

6. Prenons maintenant l'exemple des nombres<sup>3</sup> : sans la pensée de l'existence du nombre un, de deux, *etc.*, sans les différences que nous établissons du premier au second et au troisième, nous n'aurons point de série et nous ne distinguerons pas la progression des nombres qui servent à compter<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup>Elle existe comme objet. Elle est un élément de l'art grammatical qui enseigne l'écriture, comme nous l'avons vu plus haut.

<sup>2</sup>Où « dans une signification précise ? ». Le texte vise les différentes catégories de mots distinguées par la grammaire (StVF II nr. 148). L'établissement d'un lien certain entre le mot et la signification est réalisée par les notions pratiques, appelées *καταλήψεις*, qui composent les systèmes des différents arts (StVF II nr. 38 et 96). Pour le langage quotidien, voir ce que dit Chrysippe, suivant la traduction latine qui nous reste (StVF nr. 1152).

<sup>3</sup>C'est-à-dire de l'*ars liberalis* de la mathématique ou arithmétique (StVF II n. 98).

<sup>4</sup>Cf. Augustin, *De ordine* 2, 35, sur l'invention par la raison, en une progression hiérarchique, du langage oral, du langage écrit, puis de la numération. Il est vrai qu'ici les nombres ne sont évoqués que pour fournir un second exemple qui vient renforcer le premier : l'existence des nombres est (comme le langage) une donnée naturelle, à partir de laquelle peut s'élaborer l'arithmétique (ici entendue comme le calcul pratique, souvent appelé "logistique" par les textes grecs). Il n'empêche que l'on doit noter que l'ordre des exemples allégués par Agennius Urbicus est le même que celui des acquisitions de la raison dans la théorie néoplatonicienne que développe Augustin. Le néoplatonisme se retrouvera en effet plus loin, chez Agennius, dans le passage consacré à la *geometria*.

Il est vrai qu'on peut comprendre aussi : « non, nous ne pourrions pas distinguer avec la mesure d'un ordre fixé la progression régulière des nombres rationnels », interprétation où l'auteur se réfère à la théorie des nombres, calquée sur la théorie du temps (cf. StVF III nr. 8 (p 260) : « le temps est l'étendue du monde : il est aussi indéfini comme chaque nombre est selon ce qui est dit indéfini »). La prémisse que tout chiffre que compte le temps est par sa nature aussi indéfini que le temps explique la conception des « nombres rationnels », fixés par la *ratio* de l'art de l'arithmétique en établissant entre eux une distance égale. Cette technique de mesure du temps correspond à la conviction stoïcienne que le temps ne possède en tant que catégorie intemporelle aucune réalité qui permettrait de le « comprendre » ou de le « saisir », comme c'est possible dans la tradition du Portique pour toutes les qualités matérielles (II nr. 351 et 335).

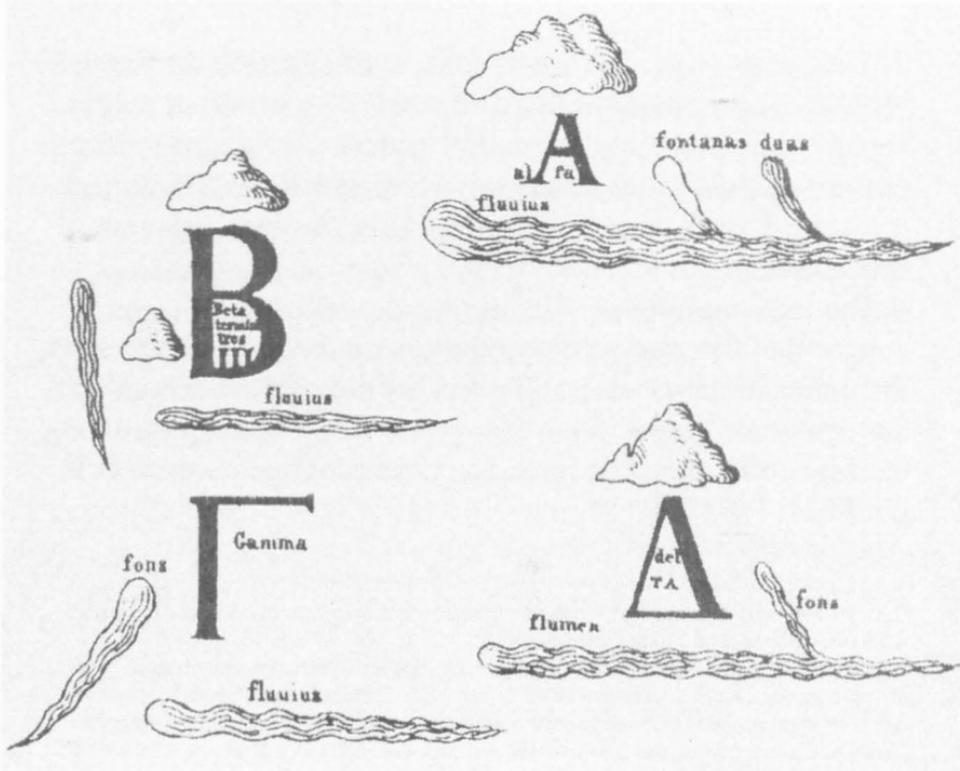


Fig. 2a : Les lettres décrivent le paysage.

7. Et quid pluribus fatigamur exemplis ? <sup>1</sup>

8. Si ad rationem

---

<sup>1</sup> exempla B.

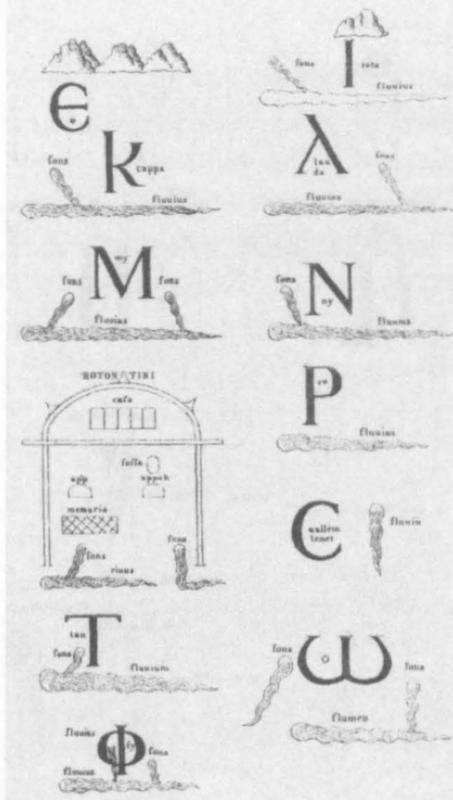


Fig. 2b : Les lettres décrivent le paysage.

7. Mais pourquoi nous épuiser à chercher encore des exemples<sup>1</sup> ?

8. S'il est vrai que l'homme a un rapport avec la raison<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Pour cette expression, cf. Cornelius Nepos, *Vie de Lysandre* 2, 1; Ovide, *Remèdes d'amour* 461; Columelle, *Des arbres* 27, 2 et *RR* 5, 11, 13. L'auteur pense ici à d'autres arts libéraux ayant un rapport avec l'*ars gramatica*. Il les mentionnera expressément plus loin.

<sup>2</sup>Cf. Cicéron, *Des Devoirs* 1, 11 : *homo autem, quod rationis est particeps*, « l'homme, parce qu'il a en partage la raison » et Sénèque, *Epist. morales* 121, 14. Dans la perspective stoïcienne, il s'agit ici de la raison divine.

[Th. p. 21] homo pertinet, et rationis nexus humana tangitur providentia, ad quam *puta[n]tur* pervenire ne quidem institutus quisquam mortalium potuisse, | de contrario falsa persuasione decipimur, et naturaliter *inesse* nobis etiam sapientiam credimus<sup>1</sup>.

9. *Custos* est disciplina, nisi fallor, infantia<e> : quae (La. p. 60) cum

---

<sup>1</sup>B 85. putatur | non tantum B, non <pu>tatur La.. et B, si Blu.. inisse B.

[Th. p. 21] et que le nœud de cette raison<sup>1</sup> peut être touché par l'intelligence<sup>2</sup> humaine<sup>3</sup>, bien que, comme on le pense, aucun mortel, même érudit, n'ait jamais pu parvenir jusqu'à elle<sup>4</sup>, nous sommes trompés par une fausse conviction quand nous pensons que le savoir se trouve en nous d'une manière naturelle<sup>5</sup>.

9. C'est l'instruction, si je ne me trompe, qui est la gardienne de l'enfance<sup>6</sup>; (La. p. 60) et si celle-ci fait entrer les

---

<sup>1</sup> Ou encore « l'enchaînement de cette raison », c'est-à-dire l'*heimarménê*, l'enchaînement des causes, des principes matériels, qui déterminent, selon le Portique, tout événement futur. Cf. Cicéron, *Topiques* 15, 59; StVF II nr. 943 (p. 272) et I nr 527 (p. 119).

<sup>2</sup> Ou « la prudence humaine » : l'homme peut se mettre en harmonie avec le mouvement de la nature divine parce que son âme provient de cette même raison qui agit dans le monde. De là la formule éthique de *convenienter naturae vivere* (StVF III nr. 280) et la capacité attribuée à l'homme d'interpréter les signes divins qui présagent le futur (II nr. 1018). Cf. Cicéron, *La nature des dieux* II, 58.

<sup>3</sup> Pour les stoïciens, la *providentia humana* se forme naturellement, ce qui vaut pour le langage et pour les *προλήψεις* de la religion, de l'éthique et du droit; il y a donc une religion naturelle et un droit naturel. La *sapientia humana*, en revanche, exige des efforts et une acquisition méthodique, parce qu'elle n'est pas donnée naturellement.

<sup>4</sup> Idée typiquement stoïcienne : la pure sagesse est inaccessible et le véritable Sage, idéal de référence, n'existe pas. Il demeure pourtant le modèle, se situant dans une telle harmonie avec la dynamique divine et rationnelle qui anime le monde qu'il se montre dans ses actes le maître parfait de tout savoir. N'importe quel métier ou n'importe quelle science qu'il exerce, quelle que soit la situation dans laquelle il se trouve, ses actes sont parfaits, irréprochables, sans quelque faute que ce soit (StVF III nr. 500). Le savoir du Sage est identique à la *Mens mundi*. L'homme réel, quant à lui, doit se limiter aux connaissances définies et limitées qui forment les arts (StVF III nr. 552 et II nr. 97) et ne peut jamais éviter de se tromper en les appliquant à la réalité (III nr. 674, p. 169).

<sup>5</sup> L'auteur rejette l'idée platonicienne des Idées que l'âme a vues dans sa préexistence et qui seraient récupérables par l'anamnèse. Pour un stoïcien, tout savoir vient du dehors, de la nature divine, que l'homme s'approprie dès son premier souffle.

<sup>6</sup> *Custos infantiae* : métaphore qui souligne le rôle de l'instruction, aussi bien à l'égard de l'individu que dans une perspective plus générale. Pour des emplois comparables de *custos*, cf. *TLL* t. 4, col. 1577 l. 55-66, où l'on trouvera notamment des références à Cicéron, *Fins* 4, 17; Lucrèce, 3, 324; Sénèque, *De la clémence* 7, 11, 2; Quintilien, 8, 15, 19. Quant à la nécessité de l'éducation pour l'enfance, elle est soulignée par Quintilien, 1, 1, 21.

ita naturalia ad notitiam mentis admittit[ur], [a]ut sint, in quae dirigi possi[n]t animus, alia procul et semotior<e> ratione[m] continet[ur]; ad quae cognoscenda ne vulgaribus abducamur opinionibus, ratio non deerit<sup>1</sup>.

10. Ac <si> instituamus adposita<s> disputationes in trac<ta>tum aut ordine[m] persequamur, quam multa praecedunt,

---

<sup>1</sup>castus B. sunt B. quae | qui B. animum B. | procul et | procubet B | continet Thu.. continentur La.. adducamur B. corr. Huschke. ratio non deerit La. | rationis decreti B.

principes naturels dans la connaissance intellectuelle<sup>1</sup>, de sorte qu'il y a des choses vers lesquelles peut se diriger l'esprit, elle tient loin d'elle et à l'écart d'autres matières<sup>2</sup> ; pour parvenir à leur connaissance, nécessaire pour ne pas nous laisser égarer par les opinions communes<sup>3</sup>, la raison<sup>4</sup> ne refusera pas son aide<sup>5</sup>.

10. Et si nous introduisons dans notre discussion les points précités, si nous poursuivons de manière ordonnée, comme elles sont nombreuses, les étapes préliminaires de

---

<sup>1</sup>Les principes naturels, pour les stoïciens, entrent naturellement dans l'*hegemonikon* de l'homme, tandis que les données scientifiques réclament un enseignement. L'auteur parle de l'*hegemonikon*, la partie logique et consciente de l'âme (StVF II nr. 839), qui permet de percevoir les *prolepseis* naturelles insérées dans l'âme naturellement et sans réflexion (StVF II nr. 83) et qui apprend à se diriger selon les principes rationnels réfléchis (II nr. 845).

<sup>2</sup>Réminiscence possible, dans la forme, d'Aulu-Gelle, 20, 5, 3, qui rappelle les deux subdivisions de l'enseignement dispensé par Aristote.

<sup>3</sup>Ce sont les opinions du peuple non éduqué. *Opiniones vulgares* (cf. *opinio vulgaris* ou *communis, popularis, vulgi, hominum*, chez Cicéron, *Des devoirs* 2, 35 ; 3, 25 ; 3, 84) rend le grec *κοιναί ἤννοιαί*. Il faut noter cependant que l'expression grecque est susceptible d'une acception positive : ce sont les *προλήψεις* de l'éthique et du droit naturel.

<sup>4</sup>On peut comprendre : un enseignement ne manquera pas. L'auteur se réfère à l'enseignement déjà présent chez le fondateur du portique, Zénon, qui justifie les arts systématiques en admettant la possibilité d'une compréhension des éléments nécessaires pour leur exercice, appelée *katalepsis* ou *comprehensio* (cf. StVF I nr. 69 et III nr. 552). Les arts sont, par conséquent, définis comme un ensemble de notions pratiques dirigées vers un but utile (I nr. 73). La *compréhension*, issue chaque fois d'un élément existant, qui se déclare comme tel à la perception, est tenue bien distincte de l'opinion (*opinio, doxa*), incertaine par nature (I nr. 60). Les opinions fausses qui circulent dans le monde sont regardées comme la source principale de la perversion de la raison (III nr. 229) et ne doivent pas être confondues avec les *ennoiai koinai*, les opinions partagées par l'humanité, qui sont au contraire un critère pour la vérité de ce qu'elles contiennent (II nr. 473). La *comprehensio* est intensifiée par la dialectique, la logique du portique, qui, suivant l'étymologie des termes utilisés, accomplit la perception comme une main réalise la prise d'un objet quand elle commence à le serrer (I nr. 66).

<sup>5</sup>Deux phases successives sont ici distinguées dans l'éducation : la première se joue sur le plan des connaissances naturelles, la seconde passe au stade des connaissances dérivées. Les stoïciens fixaient à ces phases successives des durées déterminées selon la progression de l'âge : on en a le témoignage, par exemple, chez Jamblique, *De anima*, cité par Stobée, *Ecl.*, 1, 48, p. 317 l. 21 W. ou encore chez Aétius, 4, 11, 4 (DDG p. 400) et StVF I, p. 40-41 ; les mêmes thèmes sont développés plus longuement dans le fragment 83 du vol. II, p. 28, Aétius, *Plac.* 4, 11, où se trouve souligné le processus par lequel on va de la sensation à l'expérience.

quibus ad hanc disputandam materia<m> instrui debeamus<sup>1</sup> !

11. Tali enim operatione[m] naturae regimur, ut universa, ad quae pertinemus aut quae ad nos pertinent, sensibus nostris velut *confusa offerantur ipsa [quo]que animi<s> didicerimus dinoscere*<sup>2</sup>.

12. Quid quod id ipsum, quod quid est a<ut> quale, prius qua<da>m in parte videmus, nec statim totam partis proprietatem cernimus, nisi in singulas portiones avocatum undique visum direximus,

---

<sup>1</sup>adposita B, ante positas *La.*. procedunt B. disputandum B.

<sup>2</sup>B 86. aut quae] aut quam B. | *confessa referantur B. animo La.*. dinoscimus B.

l'instruction<sup>1</sup> qui nous est nécessaire pour discuter de cette matière !

11. Car l'œuvre<sup>2</sup> de la nature<sup>3</sup> qui nous gouverne est telle que tout ce à quoi nous touchons et tout ce qui touche à nous<sup>4</sup> s'offre pour ainsi dire dans la confusion à nos sens, et que nous devons apprendre à le distinguer par l'esprit<sup>5</sup>.

12. Que<sup>6</sup> dire du fait que la nature<sup>7</sup> et la qualité<sup>8</sup> d'une chose ne nous sont d'abord visibles que dans une partie de cette chose, et que nous ne distinguons pas tout de suite l'ensemble des propriétés<sup>9</sup> de cette partie, à moins de détourner notre regard de l'ensemble sur chacune des parties<sup>10</sup>, de sorte que l'esprit, cessant d'être accaparé par la

---

<sup>1</sup>Théorie de la connaissance du Portique : dans une première étape s'impriment dans l'*hegemonikon* les images de la réalité tangible et les *προλήψεις* (sentiments et valeurs sociaux et religieux) ; dans une seconde étape, la réflexion, aidée par la mémoire, crée des connaissances distinctes et cohérentes.

<sup>2</sup>*Operatio* : mot assez rare, que l'on ne trouve guère que chez Pline, *e. g.* 11, 61 et 80 ; 21, 80 ; et Vitruve, 2, 9, 9 ; cf. note suivante.

<sup>3</sup>Le mot *operari* a une forte connotation religieuse (cf. *Oxford Latin Dictionary* s.v. II) et évoque dans le contexte l'action de la nature divine de l'homme, cf. Sénèque, *A Luc.* 73.

<sup>4</sup>L'univers naturel auquel nous appartenons et qui nous appartient se rapporte à la *koinè physis*, conception centrale du Portique (Cf. Diogène Laërce VII 89, qui rapporte une différence entre Chrysippe et Cléante). Pour ce dernier, disciple de Zénon, la nature qu'il faut suivre est uniquement la *koinè physis*, et non pas celle qui est répartie dans les individus. Chrysippe, au contraire, veut que la vie appartienne aussi bien à la nature commune qu'à celle, particulière, qui est présente en chaque homme : cf. Cicéron, *Des devoirs*, I 30, 10.

<sup>5</sup>L'auteur décrit dans les termes du Portique la situation de tout protagoniste d'un art qui, étant exclu de l'idéal du Sage, capable de comprendre l'univers, se voit confronté aux limites de la connaissance humaine. C'est pour cette raison que tout art procède par des concepts bien définis qui dégagent de la totalité de l'expérience des éléments particuliers (cf. StVF III nr. 552 et Sénèque, *Lettres morales*, 89, 1-2).

<sup>6</sup>*Quid quod* est une glose, la phrase commence avec *id ipsum*.

<sup>7</sup>Ou de « la substance ». Le *quid est* désigne l'*ousia* qui est l'*hylè* déjà qualifiée par des éléments et ainsi devenue un objet matériel (StVF II nr. 316), le *quale res* se réfère à des *poiotès* qui apportent les autres qualités, lesquelles se retrouvent dans les objets du monde et sont semblables aussi à des éléments « corporels » émanant de la nature divine, II nr. 378).

<sup>8</sup>Le *quid est* latin correspond au *τίdu* grec, le *quale* au *ποιών* ; il s'agit originellement de deux des catégories aristotéliciennes.

<sup>9</sup>On pourrait écrire « qualités ». La *proprietas* est, en effet, la qualité propre qui définit l'objet (cf. l'*index latinus*, StVF IV, 173 et la conception de la définition comme « *apodosis tou idiou* » (StVF II nr. 226).

<sup>10</sup>*Visum* est le terme latin, pour *phantasia*, laquelle est cause, pourvu qu'elle soit créée par un objet existant, une *katalepsis*, c'est-à-dire une « notion », au sens technique (cf. StVF I, nr. 55 et 59 et *supra*).

ut relicta magnitudinis occupatione paulatim ad notitiam rei animus inducatur<sup>1</sup>.

13. Eadem ratione etiam ceterae intellectus qualitates tenentur<sup>2</sup>.

14. Per quas <ad> aliud opus festinantibus satis dilucida existit probatio, capacitatem rerum generi humano esse concessam, quarum multitudine[m] orneamur ; | at in universa dstringimur, ut ad certa et electa nisi elaborato studiorum iudicio pervenire nequeamus<sup>3</sup>.

15. Ut enim nec ferrum <in> genere secare potest, nisi ad secandumabilem acceperit figuram, sic animus

---

<sup>1</sup> quod quid] quidquid B. totum B. animum B.

<sup>2</sup> etiam] etin B. intellectum B. in-tu La..

Ici le texte de l'Archerianus B porte *Eadem ratione et in* (déjà corrigé à juste titre en *etiam* par Lachmann) *ceterae intellectum qualitates tenentur*, et Lachmann corrige *intellectum* en *-u* : " C'est de la même manière que les autres qualités aussi sont saisies par l'intellect ". Thulin, que nous ne suivrons pas ici, a corrigé en *intellectus*. Les autres *qualitates* dont il s'agit sont toutes les catégories aristotéliennes autres que les deux premières citées, à la phrase précédente, celles de la quiddité et de la qualité. Du coup, le mot *qualitates* est mal venu ici puisqu'il revient à désigner du même terme le genre (les catégories) et ses composantes (parmi lesquelles la qualité *stricto sensu*).

<sup>3</sup> quas B, quae La.. dilucide B | opacitatem B. ornerait B | at] ad B, atque La.. nequeamus B | nec Blu..] est B | B 87.

grandeur de la chose, soit peu à peu conduit à la connaissance de cette chose<sup>1</sup> ?

13. C'est de la même manière que toutes les autres qualités sont aussi saisies par l'intellect.

14. Tout cela, disons-le pour ceux qui se hâtent vers un autre ouvrage, offre une démonstration suffisamment claire<sup>2</sup> du fait que la nature humaine a reçu la capacité de comprendre les choses<sup>3</sup> ; mais que nous sommes écrasés sous le poids de leur multitude et écartelés entre toutes<sup>4</sup>, au point que nous ne pouvons parvenir à ce qui est supérieur et assuré<sup>5</sup> sans un jugement affiné par les études.

15. Car de même que le fer<sup>6</sup>, par nature, n'est pas tranchant, s'il n'a pas reçu la forme appropriée, ainsi l'esprit, bien qu'il

---

<sup>1</sup>Cf. Sénèque, *A Luc.* 89 et 94, 21.

<sup>2</sup>Pour cette expression, cf. *Digeste* de Justinien, 40, 9, 14, 5 : *et (si) hoc dilucidis probationibus fuerit adprobatum*, " et si cela a été prouvé par des preuves évidentes... " ; ce pourrait bien être, hormis notre texte, la seule occurrence de *dilucida probatio*. Par ailleurs, *dilucidus* (et plus fréquemment, l'adverbe *dilucide*, très souvent corrélatif avec *breuiter*) se trouve employé plutôt dans un contexte de théorie de la rhétorique (nombreuses occurrences dans la *Rhétorique à Hérennius*, puis chez Cicéron, *De inuentione* et autres traités ; emplois moins nombreux chez Quintilien). Le *dilucidum* est même défini, après avoir été opposé à l'*obscurum*, par Cicéron, *De partitione oratoria* 19.

<sup>3</sup> « Comprendre la nature » est la capacité que représente l'idéal du Sage, une figure humaine qui ne connaît plus d'erreur (StVF III nr. 544-656) parce que son âme est à sa place, en synchronie parfaite avec tout ce que l'âme divine exige.

<sup>4</sup>C'est-à-dire par les *phantasiai* non contrôlées qui entrent dans l'âme, cf. *supra*.

<sup>5</sup>Ou « bien sélectionné ». *Electa* rappelle *eleganter*, souvent utilisé dans la jurisprudence romaine pour faire l'éloge d'une observation qui fait le point avec justesse. Dans la terminologie stoïcienne, les mots *electio*, *selectio*, *exlogè* et *eligo*, *selego*, *eclégomai* signifient le choix qui tombe sur les *prohégéomena* et qui constitue comme acte, par conséquence, un *kathèkon* (cf. StVF IV 47s.).

<sup>6</sup>L'origine de cette comparaison est ancienne : le travail du fer par l'ouvrier est déjà comparé au travail effectué par le pédotribe sur le corps humain dans le § 13 du traité pseudo-hippocratique *Du régime*, composé vers 400 av. J.-C. (cf. R. Joly, *Recherches sur le traité pseudo-hippocratique du régime*, Liège-Paris, 1960, p. 203-209 ; *Hippocrate, Du régime*, Paris, les Belles Lettres, CUF, 1967, p. XIV) : " Instruments de fer. Par des procédés, on fond le fer, forçant le feu par l'air, ôtant le fonds présent de nourriture (*τῶν ὀπάρχουσάν τροφήν*) et raréfiant le fer (*ἄραιεν ποιήσαντε*), on bat, on rapproche, et il devient fort par l'aliment qu'une autre eau fournit. C'est le traitement de l'homme par le maître de gymnase ; il est dépouillé du fonds présent de nourriture par le feu à l'aide de l'action violente de l'air. Étant raréfié, il est frappé, frotté, purifié et il devient fort par l'introduction d'eaux venant d'ailleurs ". Il y a aussi un parallélisme entre le durcissement du fer par la trempe et la manière dont s'aiguise la " partie prophétique de l'âme ", « par la réfrigération et par la condensation du fluide » chez Plutarque, *De defectu oraculorum* 433 A. Dans le domaine latin, et pour une correspondance lexicale avec notre texte, cf. Pline, *HN* 34, 149 et, pour un emploi imagé de la thématique du fer, assez proche de celui que nous avons ici, Sénèque, *Dial.* 4, 35, 1. Voir aussi, *supra*, Sénèque, n. 26.

naturalium capax rerum, nisi certo disciplinae ordine[m] a<di>utus, subtilioribus indiget argumentis<sup>1</sup>.

(La. p. 61)

16. Quam ob rem inter praecipua honestarum amore artium conpun<g>ere animum et bonae mentis instrumentis fundare debemus<sup>2</sup>.

17. Si quidem secundum cognitatas mihi artes huius partis si[n]t aut experimenti copia, perferendi quoque suffecer[er]i[n]t facultas, poterit | labor[ar]i

---

<sup>1</sup> secundum B. animum B. a<di>utus : *corr. Blume.*

<sup>2</sup> conpuere B.

soit capable de saisir les principes naturels<sup>1</sup>, est privé des modes de raisonnement plus précis s'il n'est pas aidé par une instruction donnée dans un ordre bien défini. (La. p. 61)

16. C'est pourquoi nous plaçons parmi les choses les plus importantes<sup>2</sup> le devoir de piquer l'esprit de l'amour des arts libéraux<sup>3</sup>, et de l'asseoir solidement grâce aux ressources d'une intelligence de qualité<sup>4</sup>.

17. Si mon esprit, selon les arts libéraux que je connais ou la richesse de mon expérience<sup>5</sup>, est de ce genre, si j'ai aussi la force de supporter la tâche,

---

<sup>1</sup>C'est-à-dire qu'il est capable de connaître par nature la réalité et les principes moraux.

<sup>2</sup>*Praecipua* correspond ici, comme chez Cicéron, *Fin.* III, 16, 52 ou par exemple, au grec *προηγμένα* des stoïciens, "avantages extérieurs qui sans être proprement des biens sont des choses estimables pour les Stoïciens", comme le dit Gaffiot *s. u.* En fait, ces devoirs doivent être accomplis ; il s'agit d'une obligation morale, bien qu'ils soient bien loin de la perfection des actes du Sage. Ils sont, selon Zénon, cité par Cicéron (*Fins*, IV, 20, 56), estimables (*aestimabiles*), adaptés à la nature raisonnable de l'homme (*naturae accomodata*), et laissent à ceux qui les possèdent l'espoir de se trouver sur le bon chemin (*illi propter spem uiuere*). Des acquis définis comme *praecipua* sont aussi les connaissances dans la forme des *katalepseis* qui, dans un ensemble systématique, forment les arts libéraux (cf. supra, n.6s.). Une action constitue un devoir dans le sens stoïcien (*καθήκον*, *officium*), quand elle peut se fonder sur une justification probable (StVF I 55). Les *praecipua* procurent de telles justifications.

<sup>3</sup>Les arts libéraux sont dénommés *artes honestae*, comme ici, chez Cicéron, *Brutus* 213 ; Pline le Jeune, *Ep.* 3, 3, 2 ; Aulu-Gelle (*pr.* 12) ; Tacite, *Dialogue des orateurs* 28, 7 et *Annales* 3, 66 et 12, 6.

<sup>4</sup>Ces *instrumenta bonae mentis* désignent les apports de la science dont l'auteur se fait ici le promoteur : autant dire qu'il revendique ainsi pour la grammatique une place parmi les arts libéraux ; ou, plus modestement, qu'il entreprend de récupérer la grammatique parmi les éléments de la *paideia* de son époque.

<sup>5</sup>Du fait que le texte s'occupe de l'art grammatique comme un tout, il semblerait qu'il soit justifié d'introduire aussi ici la légère émendation : [*p*]artis, analogue à celle qui a déjà été acceptée (Th. 25, l. 6 : *Exigit enim [p]ars scientiam metiundi*). La phrase, en tout cas, révèle que l'auteur se sent légitimé d'illustrer l'art grammatique grâce à sa familiarité avec les arts libéraux de la culture générale. La juxtaposition de [*p*]ars et d'*experimentum* correspond du reste à la phrase du texte de Frontin (Th 25 l. 4), seulement, l'ordre est inverse.

[Th. p. 22] nostro non inter minim<ar>um utilitatum profectus locus vindicari<sup>1</sup>.

18. Quoniam itaque de controversiis meminimus agrorum, hae quot partibus dividantur et in quot genera possessionum aut quas habea<n>t qualitates, tractemus<sup>2</sup>.

19. Quom autem quaerendum videatur, quid sit ager et ubi sit, ad ordinem mundi partesque revocamur<sup>3</sup>.

20. Mundus autem, uti[n] stoici decer<n>unt, unus esse intelligitur : sed qualis quantus, geometricis spectaminibus aperitur<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> artis B. sufficerint facilitas B.

<sup>2</sup> hae] hoc B. | B 88.

<sup>3</sup> quam autem quorundam B.

<sup>4</sup> mundum B. ut instoici B, ut stoici La.. qualis <e> Huschke La..

[Th. p. 22] mon travail pourra revendiquer une place parmi les ouvrages les plus utiles au progrès.

18. Ainsi donc, puisqu'il s'agit ici d'un traité<sup>1</sup> sur les controverses à propos des terres, nous devons exposer en combien de parties elles se divisent, en combien de genres<sup>2</sup> de possession, et quelles sont leurs qualifications<sup>3</sup>.

19. Puisque l'on doit, semble-t-il, chercher la nature d'une terre et sa localisation, nous sommes ramenés à l'organisation du monde et à ses parties.

20. Le monde, selon la doctrine stoïcienne, est conçu comme un<sup>4</sup> ; mais les questions de nature et de grandeur qui le concernent sont élucidées par les recherches de la géométrie<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup>Cf., sur le même radical que *meminimus*, le grec ὀρόμημα, traité.

<sup>2</sup>L'auteur retient les quinze *genera* de Frontin.

<sup>3</sup>*Qualitas*, à propos d'une controverse, est traduit par " qualification " par J. Cousin, dans son édition de Quintilien (par exemple en 3, 6, 34). En rhétorique, la *constitutio qualitatis* traite les questions de droit, notamment en qualifiant un acte juridiquement. Les qualités sont, dans le système d'Agennius, les *poiotees* qui sont en dessous des *genera*, permettant dans les litiges des arguments plus articulés (cf. les *specialia argumenta* Th. 28 l. 7, et les *agrorum qualitates* comme *silua* et *prata*, qui servent d'arguments (Th. 29). La différence entre *genus* et *species*, telle qu'elle se manifeste ici, distingue les principes qui agissent à l'intérieur d'un objet saisissable seulement par l'esprit, des qualités qui se manifestent aux sens (dans le cas présent, à la vision). C'est à nouveau une distinction purement stoïcienne : StVF II 78 et, avec référence au texte gromatique, O. Behrends : Die Wissenschaftslehre im Zivilrecht des Q. Mucius Scaevola *pontifex*, *Nachrichten der Akademie der Wissenschaften in Göttingen I. Philologisch-Historische Klasse* (1976) p. 286..

<sup>4</sup>*Unum* a deux significations : l'unité du monde, mais aussi son unicité : le monde, fini, est unique, et il est parfaitement un. Autres attestations du caractère stoïcien de cette doctrine (Aétius ; Diogène Laërce ; etc.) réunies dans StVF, vol. 2, p. 170. Dans le domaine latin, cf. Pomponius Mela, *Chorographie*, 1, 4, et Manilius, *Astr.* 3, 47-51.

<sup>5</sup>*Géométrie* ne doit pas tromper le lecteur : sous ce titre, Agennius va délivrer dans les lignes qui suivent un exposé de géographie. On remarque la même chose chez Martianus Capella dont le livre 6, intitulé *De geometria*, est consacré pour l'essentiel à la géographie, avec trois ou quatre pages finales sur la géométrie au sens exact du terme. C'est que la géographie n'est pas sans rapport avec l'astronomie, laquelle fait classiquement partie des sciences mathématiques ; ainsi *geometria* peut désigner tout aussi bien géographie, astronomie et géométrie. Sur le fond, on notera la correspondance entre la présente phrase et le développement suivant chez Sénèque, *A Luc.* 88, 26. Enfin, Hygin l'Arpenteur, à propos de la détermination de grandeur du monde, évoque Archimède et son *Arénaire*.

21. Eo enim elementorum natura terrae aequilibratur ; huius terrae pars die[i] fulget, pars nocte fuscatur<sup>1</sup>.
22. Dividitur, | ut supra diximus, in quattuor partes<sup>2</sup>.
23. Quarum una inter Atlanticum et e<o>um mare meridiano ac septentrionali clauditur Oceano, habitabilis atque cognita : appellatur a Graecis *oecumene*<sup>3</sup>.
24. Reliqu<ae ig>itur habitabilis ratione colliguntur<sup>4</sup>.
25. Contraria autem pars parti <isti> finitur Oceano Atlantico atque *eo* et inter meridianum et australem cohibetur Oceanum : appellatur ant<o>ecumone<sup>5</sup>.
26. Post Oceanum septentrionalem atque australem duae terreni partes meridiano diffinduntur Oceano : quarum Graeci austro prop[r]iorem antictonon appellaverunt ; |

---

<sup>1</sup> diei B.

<sup>2</sup> B 89.

<sup>3</sup> et eoum] ut eum B. habes habiles B. oecumene] cacumine B.

<sup>4</sup> reliquitur B.

<sup>5</sup> isti (addidit Th.). La. oecumene add.. eoo] egeo B.

21. Car c'est ainsi que la nature des éléments est maintenue en équilibre avec la terre ; une partie de notre terre reçoit la lumière du jour, l'autre se trouve dans l'obscurité de la nuit.

22. La terre se divise, comme nous l'avons dit plus haut<sup>1</sup>, en quatre parties.

23. L'une, entre l'Atlantique et la mer orientale, est fermée par l'Océan du midi et l'Océan septentrional ; elle est habitable et connue ; on l'appelle en grec *oïkouméné*.

24. Par conséquent, les autres se conçoivent par comparaison avec la partie habitable.

25. La partie opposée à l'*oïkouméné* est limitée par l'Océan Atlantique et par l'Océan oriental et enfermée entre l'Océan du midi et l'Océan austral ; on l'appelle *antoïkouméné*<sup>2</sup>.

26. Après l'Océan septentrional et l'Océan austral, il y a deux parties de la terre, séparées par l'Océan du midi : la plus proche de l'austral a été appelée en grec la région des *antichthones*<sup>3</sup> ; l'autre, la plus proche du septentrion, est

---

<sup>1</sup>Il ne l'a dit nulle part... Peut-être dans la partie de préface qui a disparu ?

<sup>2</sup>En latin, c'est un hapax. Définition dans l'*Oxford Latin Dictionary* : "the quarter of the earth's surface opposite the οἰκουμένη, i. e. the southern half of our hemisphere".

<sup>3</sup>*Antictanon*, c'est-à-dire ἀντιχθόνων. Noter l'erreur grossière dans l'index de Lachmann, p. 483, où le terme est lemmatisé sous la forme *antictonos* et où l'on croit éclairer le mot en glosant : "i. e. ἀντιονος. L'adjectif grec ἀντιονος "tendu contre" ou "qui résiste fortement" (Platon, *Timée* 62 C) n'a rien à faire ici. L'*antichthôn* (ἀντιχθων) est la "terre opposée" à la nôtre, dans le système de Pythagore (Aristote, *De caelo* 2, 13, 2 et Philolaos, chez Plutarque, *Moralia* 895 E). L'expression figure aussi chez Cicéron, *Tusc.* 1, 28 et les ἀντιχθονες sont les habitants de cette région chez Achille Tatiüs (romancier du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?), 981 D. Mais ce terme apparaît aussi en un contexte comparable, dans l'encyclopédie de Martianus Capella (livre 6, § 605, p. 211 1.20-21 Willis). Les autres attestations dans la littérature technique latine sont rares : au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, Pomponius Mela 1, 4 et 1, 54 ; Ampelius, *Liber memorialis* 6, 1, daté, vraisemblablement, de la fin du II<sup>e</sup> siècle, dans les dernières années du règne de Marc-Aurèle, si l'on admet que le destinataire de l'ouvrage, *Macrinus*, est le futur empereur ; son *Livre de notes* qui résume le savoir, classé par rubriques – astronomie, géographie, histoire –, a beaucoup été utilisé comme manuel scolaire jusqu'à la Renaissance (éditions E. Assmann, *Liber memorialis* 6, 1, Terzaghi, 1943 ; M.-P. Arnaud-Lindet, CUF, 1993). Cf. Ampelius : "Le globe terrestre, qui est sous le ciel, est habité dans quatre régions : l'une de ses parties est celle où nous vivons, une seconde, à l'opposé de celle-là, dont les habitants sont appelés "antichthons", les deux parties inférieures, situées à l'opposé des deux premières, dont les habitants sont appelés "antipodes". La terre que nous habitons est divisée en trois parties, et autant de dénominations : l'Asie, qui est entre le Tanais et le Nil, la Libye, qui est entre le Nil et le golfe de Gadès, l'Europe, qui est entre le détroit et le Tanais." (trad. M.-P. Arnaud-Lindet).

alteram prop[r]iorem septentrioni (La. p. 62) antipodon, quoniam emisperiou aliud latus optinet et ad rationem habitabilis <t>etartemorii contrariis ambulantium gressibus premit[tit]ur<sup>1</sup>.

27. <O>ecumene autem, hoc est habitabilis et cognita terreni portio, ad notitiam spatiorum incrementis redigitur umbrarum<sup>2</sup>.

28. Huius latitudinem definit orientis occidentisque dimensio, altitudine<m> septentrionalis facit kardo : intra haec spatia termina[n]tur utroque Oceano<sup>3</sup>.



Fig. 3 : La conception du monde d'après la *Cosmographie* de Macrobe.

<sup>1</sup> diffiduntur B. propriorum B. emisperion B. etartemerii B. ambulantium B. premittitur B.

<sup>2</sup> ecumene B.

<sup>3</sup> latitudine B.

(La. p. 62) celle des antipodes, parce qu'elle occupe l'autre côté de l'hémisphère et que, par rapport au quart<sup>1</sup> habitable du zodiaque, on y marche en se tenant debout en sens contraire.

27. Quant à l'*oïkouménè*, c'est-à-dire la partie habitable et connue de la terre, c'est grâce à l'accroissement des ombres<sup>2</sup> qu'on la ramène à des distances que l'on connaît.

28. Elle est définie en largeur par un axe qui va de l'orient à l'occident<sup>3</sup> et sa hauteur est marquée par le *cardo septentrional*<sup>4</sup> ; à l'intérieur de cet espace, elle est bornée par les deux océans.

---

<sup>1</sup>Le mot employé est *tetartemorion*. Cette transcription latine du terme grec *τεταρτημόριον* est rare. On en trouve quatre occurrences (toujours précisées par le possessif *nostrum*, comme ici) chez Hygin l'Arpenteur, *L'établissement des limites* ; une cinquième occurrence se trouve chez Pline, *HN* VII, 160, qui donne la définition technique du terme : *tetartemorion appellans a trium signorum portione*. Il faut en conclure que notre auteur a lu Hygin l'Arpenteur, ce qui n'a rien de surprenant.

<sup>2</sup>Voir sur ce point G. Aujac, *La géographie dans le monde antique*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je ?", 1975, p. 59-61. Il y a là une allusion aux travaux bien connus d'Ératosthène. Martianus Capella, dans un passage correspondant (6, § 609-610, p. 213 l. 10 sq. Willis), enchaîne en parlant également des calculs de Ptolémée. Hygin l'Arpenteur, faisant l'éloge d'Archimède qui découvrit la taille du monde, dit que cette découverte fut faite grâce à l'accroissement des ombres : *per incrementa umbrarum deprehendit* ; notre auteur semble songer à ce passage.

<sup>3</sup>Cf. Martianus Capella, 6, § 611 (p. 214 l. 1 sq. Willis) : *Ceterum eius longitudo ab ortu ad occasum, etc.*, avec un développement qui n'est pas chez Agennius Urbicus, et dont l'origine (cf. Willis *ad loc.*) est à chercher chez Pline, *HN*, II, 242.

<sup>4</sup>Cf. Martianus Capella, 6, § 614 (p. 215 l. 9 sq. Willis) : *Latitudo autem eius meridiano situ in septentrionis caput plurimum minor est ...* (cf. Pline, *HN*, II, 245).

29. Tripartita regionum divisione[m] distinguitur, Europa Libya atque Asia<sup>1</sup>.

30. Europam a Libya Gallicum Tyr<r>enum Egeum, hoc l est intestinum, mare dividit, Asia<m> ab Europa <Ta>nais, a Lib<ya> Nilus<sup>2</sup>.

31. Ex his argument>aliter inclinamentorum condicio cognoscet<ur>, intra quae ager imperii Romani spatioso fine diffunditur,

---

<sup>1</sup> regionem B. libia B.

<sup>2</sup> lubia B. B 91. asia ab europa nahis aligaliter B, corr. Huschke.

29. On y distingue, en une division tripartite, les régions suivantes : l'Europe, la Libye et l'Asie<sup>1</sup>.

30. L'Europe est séparée de la Libye par la mer de Gaule, par la mer Tyrrhénienne et par la mer Égée<sup>2</sup> – c'est-à-dire par la mer intérieure<sup>3</sup> ; l'Asie est séparée de l'Europe par le Tanaïs<sup>4</sup> et de la Libye par le Nil<sup>5</sup>.

31. À partir de là, on pourra connaître et démontrer la condition des climats<sup>6</sup> à l'intérieur desquels s'étend sur une vaste aire le territoire de l'empire Romain ; ce sont les

---

<sup>1</sup>Pour donner un autre exemple de cette triple division dans les encyclopédies de l'Antiquité, renvoyons encore une fois à Martianus Capella (6, § 622 sq., p. 217 l. 5 sq. Willis), dont la source paraît être Pline, *HN* III, 3. Martianus cependant, comme Pline, ne parle pas de Libye, mais d'Afrique (p. 217 l. 7 Willis). Avec les trois noms d'Europe, de Libye et d'Asie, Hygin, *Astronomie* 1, 8, 1 : *Nam quaecumque regio est quae inter arcticum et aestivum finem conlocata est, ea dividitur trifariam, e quibus una pars Europa, altera Asia, tertia Africa vocatur. Europam igitur ab Africa dividit mare ab extremis Oceani finibus et Herculis columnis. Asiam autem et Libyam cum Aegypto disternit os Nili fluminis, quod Canopicum appellatur. Asiam ab Europa Tanais dividit, bifariam se coniciens in paludem quae Maeotis appellatur.* Mais aussi Lucius Ampelius, *Liber Memorialis* 6, 2 : *Orbis terrarum quem nos colimus in tres partes diuiditur totidemque nomina : Asia, quae est inter Tanain et Nilum ; Libya, quae est inter Nilum et Gaditanum sinum ; Europa, quae est inter fretum et Tanain.*

<sup>2</sup>Lucius Ampelius, *Liber Memorialis* 7, 2, qui donne les noms des différentes régions de la Méditerranée : *Nam et Calpem ob impositas Herculis Columnas, dein latissime simul et longissime <ef>fusum [il s'agit de l'Atlantique] medium terrarum orbem inundat et nomina acquirit : Balearicum, quod Hispaniam adluit ; Gallicum, quod Gallias tangit ; Ligusticum, quod Liguribus infunditur ; Tuscum, Tyrrhenum, idem inferum, quod dextrum Italiae latus circumit ; Hadriaticum, idem superum, quod sinistrum Italiae latus circumit ; Siculum, in quo Sicilia ; Creticum, in quo insula est Creta ; Ionium et Aegaeum, quae Achaiam [idem Peloponnesum] it<a> ambiunt ut in<ter>ueniente Isthmo paene insulam faciant...*

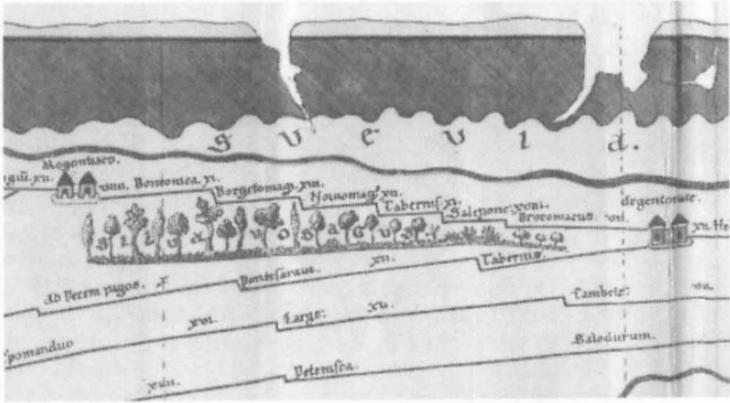
<sup>3</sup>Cette précision, bien sûr, ne tombe pas seulement sur la mer Egée dernière nommée, mais sur l'ensemble des trois mers, dont il est affirmé qu'elles font partie de la « mer intérieure » de l'Empire romain.

<sup>4</sup>Le Tanaïs est le Don.

<sup>5</sup>Cf. Martianus Capella, 6, § 626 (p. 218 l. 3-8 Willis), dont les sources sont Pline, *HN*, III, 3, et son abrégiateur Solin, 23, 15.

<sup>6</sup>Ce mot n'est qu'une fois chez Nigidius Figulus, *Grammatica*, fragment 4, et deux fois chez Aulu-Gelle qui reprend cet auteur (*Nuits Attiques* 9, 2 et 9, 12 où le mot est pris dans une acception grammaticale qui n'a rien à voir avec le sens qu'il présente ici. Dans notre texte, *inclinamentum* traduit évidemment le grec ἵγκλίμα (de même sens que κλίμα) : cf. A. Szabó et E. Maula, *Les débuts de l'astronomie, de la géométrie et de la trigonométrie chez les Grecs*, trad. M. Federspiel, Paris, Vrin, 1986, p. 15 et *passim*.

cuius controversias generaliter exsequi proposuimus<sup>1</sup>.



**Fig. 4 : Les Vosges et le Rhin de Strasbourg à Mayence, carte de Peutinger.**

<sup>1</sup> quae] quā B.

controverses qui le concernent que nous avons le projet d'exposer suivant leurs genres.



**Fig. 5 : Le paysage alpin de Nyons à Aoste,  
Carte de Peutinger.**

[Th. p. 23] 32. Ager est +finiruris | .... ..

.....| non praetermittimus nomina consent<i>entia  
condicionibus possessionum<sup>1</sup>.

33. « Prima enim condicio possidendi haec extat per  
Italiam ; ubi nullus a[iu]ger *est* tributarius, sed aut  
colonicus aut municipalis, aut alicuius castelli aut  
conciliabuli, aut saltus privati<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> (B 91) | B 39. nomina consentientia *Th* ; nominata sententia B ; nomina conuenientia  
*Huschke*.

<sup>2</sup> extat *Th*] est ac B, est ut *La.* est *Goes.* ager est *La.*] aiugerum B.

[Th. p. 23] 32. Une terre *finiruris*<sup>1</sup> est .....

..... nous n'omettons pas les noms qui vont avec les conditions des possessions.

33. La première condition que revêt la possession se rencontre en Italie, où il n'y a pas de terre tributaire<sup>2</sup>, mais où la terre appartient à une colonie<sup>3</sup> ou à un municpe<sup>4</sup>, à un *castellum*<sup>5</sup> ou à un *conciliabulum*<sup>6</sup>, ou à un domaine privé<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup>Il s'agit d'un *hapax*, créé par *finis* et *rus*, et désignant une terre (un *ager*) munie de *fines*. Cf. *ruricola* à côté d'*agricola* (Ovide, *Fastes* 1, 384).

<sup>2</sup>*Tributum*, employé ici comme terme générique pour constater que la terre d'Italie n'est redevable, ni des *stipendia* prélevés dans les provinces du Sénat, ni des *tributa* dans celles de l'Empereur (Gaius explique la différence entre les deux, II, 7, 15, 17 et 21).

<sup>3</sup>L'adjectif désigne, ou une colonie de citoyens romains, ou une colonie des Latins (cf. Frontin, Th. I sur ces deux « conditions » des colonies).

<sup>4</sup>L'adjectif *municipalis* désigne ici les anciens municipes d'origine non coloniale, ce qui correspond à la terminologie républicaine. Au Principat, *municipium* prend la première place et tend à devenir le terme général (cf. Prob. Einsdl. 22 M.C.F. = *municipio colonia foro*, et la rubrique de l'édit classique, restituée par Lenel (*Edictum Perpetuum* [1927]3, p. 51) sous lequel le préteur propose la juridiction dans les différentes régions d'Italie : *DE HIS, QUI IN MUNICIPIO COLONIA FORO IVRE DICVNDO PRAESVNT*).

<sup>5</sup>Lieux ou bourgs fortifiés. La *lex Rubria de Gallia* l'inclut dans la série des lieux énumérés où justice est rendue (XXI, XXII) : *o(ppido) m(unicipio) c(olonia) p(raefectura) f(oro) u(eico) c(onciliabulo) c(astello) i(territorio)*.

<sup>6</sup>Cf., dans la *Lex Mamilia Roscia Peducaea Alleina Fabia* des *Gromatici* de l'an 59, la disposition qui se réfère à l'aménagement du sol : *Qui hac lege coloniam deduxerit, municipium praefecturam forum conciliabulum (sic) constituerit, in eo agro qui ager intra fines eius coloniae municipii fori concialbuli (sic) praefecturae erit, limites decumanique ut fiant terminique stuantur curato : quosque fines ita statuerit, ii fines eorum sunt, dum ne extra agrum colonicum territoriumve fines ducat*. Le *conciliabulum* était un village caractérisé par l'importance qu'il avait dans la région pour l'administration exercée par Rome.

<sup>7</sup>*Saltus*, d'origine étymologique incertaine, désigne, en langage commun, des régions de pâture, parce que forestières, montagnardes ou peu fertiles. Mais, dans la tradition *gromatique*, il y a une évolution, parallèle à celle de *latifundium*, qui voit le *saltus* commencer à désigner une mesure de terre qui ne se restreint plus au système de la limitation comme un *fundus* assigné, mais qui, devenu possession privée, détruit le système en question. Pour Varron (*De re rustica*, I, 10 ; 2, un *saltus* égale quatre centuries. Dans cette acception, qui est, en principe, celle de Frontin, le mot désigne avant tout les terres arables. Par conséquent, les très grands *saltus* d'Afrique embrassaient aussi des villages. L'évolution sémantique s'explique par le fait que ces *saltus* ont contribué, non seulement à ce que la terre redevienne arcifinale, mais aussi à ce que la pâture, qui rapporte le plus, redevienne en partie dominante pour ces régions en faisant disparaître les villages d'autrefois. C'est ce que le fameux mot de Pline (*HN*, 18, 35) signifie : *latifundia perdidere Italiam*. Sénèque (*A Luc.*, 89, 20) fait une analyse concordante à propos des grandes possessions d'Italie.

34. At si ad provincias respiciamus, habent agros colonici quidem iuris », [habent et colonicos stipendiarii] « qui sunt in[com]munes, habent[em] et coloni<os> stipendiarios<sup>1</sup>.

35. Habent autem provinciae et municipales agros aut civitatum peregrinarum<sup>2</sup>. (La. p. 63)

36. Et stipendialrios, qui nexum non habent neque possidendo ab alio quaeri possunt<sup>3</sup>.

37. Possidentur tamen a privatis, sed alia condicione[m] : et veneunt, sed nec mancipatio eorum legitima potest esse<sup>4</sup>.

38. Possidere enim illis quasi fructus tollendi causa et praestandi tributi condicio<ne> concessum est ; vindicant tamen inter se non minus fines ex æquo ac si privatorum agrorum<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> At Goes] ; ac B. colonici Th. colonicos B La.. quidem B ; eiusdem La.. | habent et colonicos stipendiarii seclusi utpote glossam, quae proxima verba corrupta habentem et colonis stipendiarios explicare voluit. Rudorff (et La.) tantummodo stipendiarii seclussit. In communem B, corr. Rudorff.

<sup>2</sup> (B 49).

<sup>3</sup> | B 40. stipendiarios] quidem dicimus vel tributarios add. La.. possidendi ab alio quam possident possidente tamen B.

<sup>4</sup> et veneunt B ; eveniunt B<sup>2</sup>.

<sup>5</sup> conditio concessa est B, corr. Rudorff.

34. Mais si nous nous tournons vers les provinces, elles ont des terres coloniales, certaines de droit immunes<sup>1</sup>, mais elles ont aussi des terres coloniales stipendiaires<sup>2</sup>.

35. Les provinces ont aussi des terres appartenant à des municipes ou à des cités pérégrines. (La. p. 63)

36. Et des terres qui sont aussi stipendiaires, qui n'ont pas le *nexum*<sup>3</sup> et qui ne peuvent être acquises par personne d'autre.

37. Elles sont cependant possédées par des particuliers, mais selon une autre condition ; et elles se vendent, mais leur acquisition par mancipation légitime n'est pas possible.

38. Car la possession ne leur en est concédée que pour récolter les fruits et à la condition de payer le tribut ; les possesseurs, cependant, en revendiquent entre eux les confins exactement comme s'il s'agissait de confins de terres privées.

---

<sup>1</sup>Sur le problème de l'immunité, S. Link, *Ut optimo iure optimaque lege ciues sint*, *Savigny-Zeitschrift, Rom. Abt.* 12, 1995, p. 370-384.

<sup>2</sup>C'est le cas, par exemple, d'une partie des terres des colonies d'Afrique Proconsulaire, sauf, à partir des premiers Sévères, pour trois d'entre elles, *Lepcis Magna*, *Utique* et *Carthage*, qui reçurent alors le *ius Italicum*.

<sup>3</sup>Le statut juridique de *nexum* présuppose un *ager priuatus optimo iure*. La terre des provinces appartenant au Peuple romain ou à l'empereur en est exclue. Gaius en donne l'explication dans un texte mutilé, mais, néanmoins, très clair pour l'essentiel (II, 27) : *Proincialis soli nexum non e[.....] significationem solum Italicum mancipi est, provinciale nec mancipi est, aliter enim veteri lingua a[.....] mancipa*. Les mots expriment la même chose que ceux de Frontin, et distinguent, de plus, le langage ancien du moderne : la terre des provinces n'a pas le statut de *nexum*. C'est-à-dire que la terre des provinces n'admet pas la *mancipatio* (comme instrument de transfert de propriété du droit privé) qu'a, en revanche, la terre d'Italie.

39. Etenim civile est debere eos discretum finem habere, quo unus quisque aut colere se sciat oportere aut ille qui iure possidet possidere<sup>1</sup>.

40. Nam et controversias | inter se tales movent, quales in agris immunibus et privatis



Fig. 6 : Limites de domaines et controverse sur les fruits.

---

<sup>1</sup> civile La...] simile B | discretum La.] desertum B<sup>1</sup>. quo unus B] quatenus Huschke La...

39. En effet, les principes d'une vie civilisée<sup>1</sup> veulent qu'ils aient des confins identifiables, pour que chacun sache jusqu'où il peut cultiver, et celui qui possède à bon droit jusqu'où va sa possession.

40. Car ils soulèvent entre eux des controverses de la terre coloniale, [les stipendiaires ont aussi des terres coloniales] qui sont de la nature de celles qui, dans les terres immunes et privées,

---

<sup>1</sup>Ou « le principe de civilité ». *Ciuite* indique ici un comportement qui sauvegarde le mieux possible l'intérêt en cause ; cf. Ulpien 34 *ad edictum* D 25, 5, 1, 2. Le préteur agit mieux et avec davantage de considération (*melius et civilius (!) faciet [praetor]*), s'il évite dans un certain cas les sanctions pénales ou la force physique exercée par son personnel et renvoie par l'interdit au droit usuel (*per interdictum ad ius ordinarium*) ; Paul *ad edictum* D 45, 1, 38 : compter avec l'éventualité qu'un homme perde sa liberté n'est en harmonie ni avec le droit naturel, ni avec le droit civil ; Celse 5 *Digeste* D 8, 1, 9 : il faut exercer une servitude *ciuiliter*, avec des égards les intérêts du propriétaire du fond de terre en évitant de produire des dommages.

Cf. aussi, *inciuiliter*, Heumann Seckel, *Handwörterbuch der römischen Rechtsquellen* (1907), qui concerne également un juriste dont la pratique ne respecte pas les règles méthodiques de son art ; cf. D. 25, 5, 1, 2.